

2ème année de Master - Mention « Droit de la santé »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2024-2028

Version du 20/11/2023

Version du 20/11/2023

		Volume horaire de l'année (h) :		250,00					
Premier semestre		Volume horaire du semestre :		127,00 h		ECTS :		30	
Matières	Organisation pédagogique		Barème				Examen terminal		
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée		
UE obligatoires									
UE 1.1									
▫ Droit des personnes vulnérables			27,00	60	80	10	Oral	20min	
▫ Droit international de la santé			10,00						
▫ Droit pénal de la santé			10,00						
UE 1.2 : Santé publique			30,00		120	10	Ecrit	1h	
UE 1.3 : Enseignement pratique du droit de la santé (2 options au choix)			20,00	30	30	6			
Option 1 : recherche action									
Option 2 : information juridique									
Veille juridique			10,00	(non financées, en autonomie)					
UE 1.4 : Langues (Anglais ou Espagnol)									
Anglais			20,00	40		4			
Espagnol									
UE formation continue*									
UE 1.2.1 Actualisation des connaissances									
					15,00	10		1	
UE 1.2.2 Méthodologie			10,00			10		1	
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre									
Total du semestre sur		360	Capitalisation du semestre à partir de		180	points			
Compétences facultatives*									
Stage facultatif					10	1	Rapport de stage		

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre FI :		118,00	h	ECTS :	30
		Volume horaire du semestre alternant :		123,00	h		
Matières	Organisation pédagogique		Barème			Examen terminal	
	TD	Cours	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée
UE obligatoires							
UE 2.1				70	8	Oral	20min
▫ Moyens d'actions des établissements publics de santé		25,00					
▫ Politiques sanitaires et sociales		5,00					
▫ Gestion des établissements de santé et médico-sociaux		30,00					
UE 2.2 : Chiffrage du dommage corporel		10,00		20	2	Ecrit	1h
UE 2.3 : Indemnisation des victimes d'accidents médicaux : mise en situation		44,00		80	8	Ecrit	2h
UE 2.4 : Mémoire ou stage (2 mois minimum)					12	Mémoire	
Suivi et restitution d'expérience (5h par alternant / base10 alternants)	5,00	50,00					
Ateliers de la bioéthique		4,00	(non financées)				
Sport (points sport de 1 à 15 maximum) à rajouter au total du semestre							
Total du semestre sur		170	Capitalisation du semestre à partir de		85	points	
Compétences facultatives*							
Stage facultatif				10	1	Rapport de stage	

* les notes et les résultats de IUE facultatives ne sont pas pris en compte pour l'obtention du diplôme. Ils figurent dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation

** les points bonus peuvent être attribués à l'étudiant qui suit assidûment cette matière tout au long de l'année